

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 novembre 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 10 novembre 2017, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations
Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 7 et le 10 novembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) P. Iliichev



**Annexe à la lettre datée du 10 novembre 2017 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(7 novembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé neuf violations, dans les provinces d'Alep (7), de Homs (1) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'est maintenu à 1 670.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 280,6 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 93 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 353.

Dans le cadre d'une opération humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies, 117 tonnes de vivres et de médicaments ont été acheminées vers la localité de Taïbé (province de Deraa) et distribuées à la population locale.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 264.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 novembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (3), de Homs (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a, quant à lui, recensé trois violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de fournir :

- 1,7 tonne de vivres aux habitants de la localité de Sabboura, dans la province de Hama ;
- 1,8 tonne de vivres aux habitants de la localité de Rasm el-Khamis Gharbi, dans la province d'Alep.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 672.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 284,1 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 153 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 506.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Qizhil, dans la province de Homs.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 265.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(9 novembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (4) et de Homs (3).

Le bureau turc a, quant à lui, recensé deux violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 1,5 tonne de vivres aux habitants de la localité d'Aïn el-Beïda, dans la province de Damas.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 673.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 285,6 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 165 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 671.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 265.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(10 novembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé dix violations, dans les provinces d'Alep (9) et de Homs (1).

Le bureau turc a, quant à lui, recensé deux violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 1,7 tonne de colis humanitaires aux habitants de la localité de Charaqliyé, dans la province de Homs.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 674.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 287,3 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 104 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 63 775.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 265.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.